

Procès Western Digital vs Seagate : un arbitrage à 500 M\$

Un juge du Minnesota en charge du procès de Seagate contre Western Digital a rendu son arbitrage : le second devra verser 525 millions de dollars au premier.

C'est en 2006 que Seagate, deuxième fabricant mondial de disques durs avec 31% de parts de marché, initiait une action en justice, auprès de la quatrième Cour de District du Minnesota, contre Western Digital, son premier concurrent (32% de parts de marché). En cause le recrutement d'un ex-employé de Seagate qui aurait apporté avec lui des informations confidentielles et des secrets commerciaux du concurrent.

L'affaire a été requalifiée en 2007 en procédure d'arbitrage. Cinq ans après l'engagement de la première procédure, le juge américain en charge de l'affaire vient de rendre ses conclusions, et invite Western Digital à verser 525 millions de dollars à Seagate, reconnaissant par la même la responsabilité de WD et de son employé. Sans surprise, WD conteste le résultat de l'arbitrage.

Ce type de procédure pour détournement d'informations confidentielles est toujours longue, tant il est difficile d'apporter la preuve des allégations du plaignant... Cette longueur participe à atténuer les effets du dépôt de plainte, qui si l'entreprise condamnée a les moyens de payer – en la matière Western Digital est à la tête d'une trésorerie estimée à 3,68 milliards de dollars – se terminera quel qu'en soient les conclusions dans l'indifférence générale.

Western Digital et Seagate se sont également lancés dans un large mouvement de consolidation, le premier a acquis récemment l'activité disques durs du japonais Hitachi, pour 4,3 milliards de dollars, immédiatement suivi par Seagate qui s'est offert les disques durs de Samsung, pour 1,38 milliards de dollars.